



Réforme du collège

Collège Michel Chasles

Histoire du collège

L'histoire du collège est émaillée de plus de quarante années de rapports, préconisations et débats autour du « collège unique »... Débats qui ne déboucheront sur rien, ou sur une certitude : la nécessité d'une vraie réforme.

- 1975 : la réforme Haby (loi n°75-620) instaure le « collège unique » à la rentrée 1977.

La distinction entre CES et CEG est supprimée, c'est la fin de la scolarité par filières.

Dès les années 1980, les différents ministres de l'Éducation commandent des rapports d'expertise afin de réformer le collège unique.

- 1981 : Alain Savary crée les zones prioritaires.
- 1982 : rénovation du collège unique.
- 1985 : modification des programmes scolaires des collèges.
- 1989 : Lionel Jospin publie la loi d'orientation sur l'éducation (loi n°89-486) qui accentue les effectifs au collège.
- 1993-1997 : « Nouveau Contrat pour l'école » . Nouvelle modification des programmes.
- 1999 : « Le collège de l'an 2000 ».
- 2001 : « Pour un collège républicain ».
- 2005 : La « Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École » définit le socle commun de connaissances et de compétences.

Accompagnement personnalisé pour tous

Auparavant : réservé à la seule classe de 6^{ème}, l'accompagnement personnalisé était dédié principalement à la remédiation pour assurer la liaison entre CM2 et 6 (adaptation, autonomie) et à une remise à niveau en cas de difficulté.

Désormais :

Classe de 6^{ème} = 3 heures hebdomadaires

Classe de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} = 1h à 2h hebdomadaires

Objectifs :

- **remise à niveau** en cas de difficultés importantes.
- **accompagner** le travail **en soutenant** les élèves dans les apprentissages des enseignements de leur classe
- **favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail**, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle.
- **renforcer la culture générale** en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore en favorisant le développement d'excellences et de talents particuliers.

Enseignement pratiques interdisciplinaires (EPI)

- Pour les élèves du cycle 4 = 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- 8 thèmes (**2 thèmes par année par élève**) :
 - Développement durable
 - Science et société
 - Corps, santé et sécurité
 - Information, Communication, citoyenneté
 - Culture et création artistiques
 - Monde économique et professionnel
 - Langues et cultures de l'Antiquité
 - Langues et cultures régionales et étrangères.

Les Langues

- **Langues vivantes**

- LV 2 en classe de 5^{ème}

Les élèves auront donc suivi, de la 5^{ème} à la 3^{ème}, **7h30** d'enseignement de LV2 par semaine (2h30 en 5^{ème}, 2h30 en 4^{ème}, 2h30 en 3^{ème}), **contre 6h** avant la réforme (3h en 4^{ème}, 3h en 3^{ème}).

-> Seul l'espagnol est proposé en LV2 au collège Michel Chasles.

- Des bilangues « dites de continuité »,

c'est-à-dire dans la continuité d'un enseignement au primaire, autre que celui de l'anglais.

-> Les classes bi-langues allemand-anglais sont maintenues au collège Michel Chasles pour tous les niveaux.

- **Langues anciennes et régionales (-> latin pour le collège Michel Chasles)**

ou « enseignement de complément », assujetti à une dotation académique

Classe de 5^{ème} = 1h hebdomadaire maximum Classe de 4^{ème} et 3^{ème} = 2 h hebdomadaires maximum

• Trois parcours

- Le parcours Avenir [en savoir plus](#)
- Le parcours d'éducation artistique et culturel [en savoir plus](#)
- Le parcours citoyen [en savoir plus](#)

• De nouveaux cycles

- **Cycle 3 = CM1 – CM2 – 6^{ème}**
- **Cycle 4 = 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}**

Organisation générale

	Horaire actuel				Horaire réforme				
	6ème	5ème	4ème	3ème	6ème	5ème	4ème	3ème	
Français	5	4	4	4,5	4,5	4,5	4,5	4	
LV1	4	3	3	3	4	3	3	3	
LV2			3	3		2,5	2,5	2,5	
Hist-Géo-EMC	3	3	3	3,5	3	3	3	3,5	
Maths	4	3,5	3,5	4	4,5	3,5	3,5	3,5	
Art plast. et musique	2	2	2	2	2	2	2	2	
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	4	1,5	1,5	1,5	
Techno	1,5	1,5	1,5	2		1,5	1,5	1,5	
Sc. Physique chimie	0	1,5	1,5	2		1,5	1,5	1,5	
EPS	4	3	3	3	3	3	3	3	
Total h/Sem	25h	23h	26h	28,5h	26h dont 3h AP	26h dont 4h AP+EPI	26h dont 4h AP+EPI	26h dont 4h AP+EPI	

- **Autonomie des établissements** : l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration de chaque établissement, après avis du conseil pédagogique et conformément au projet de l'établissement. Dans les disciplines choisies, une partie du temps est utilisé pour apprendre autrement (AP, EPI, petits groupes). Au total, 4 à 5 heures par semaine sont définies par l'établissement, c'est à dire 20% de l'horaire total.
- Pour la classe de sixième, pas plus de six heures d'enseignement par jour.
- Pour tous les collégiens, une pause méridienne d'au moins une heure et demie.

Enseignements complémentaires :

C'est-à-dire, l'AP et les EPI.

	6 ^{ème}	5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
Aide Personnalisée	3 h	1 ou 2 h
Ens. Pratiques Interdisc.	0	2 ou 3 h

- En fin de 3^{ème}, chaque élève doit avoir étudié 6 des 8 thématiques d'EPI prévues.
- La répartition des horaires entre AP et EPI est la même pour tous les élèves d'un même niveau.

Travail en petits groupes :

- Assujetti à la dotation horaire **académique**, tout comme l'enseignement de complément, il peut être de 2h45 minimum par semaine et par division en 2016-2017. A la rentrée 2017, la dotation passe à 3h/semaine/division minimum.

-> pour le collège Michel Chasles, les enseignements complémentaires seront variables selon les professeurs et matières, mais seront identiques pour chaque niveau.

Diplôme National du Brevet

dès la session 2017

- **Une cérémonie solennelle**

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves lauréats le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

- **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie** sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.

=> 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.

- **Une épreuve orale de 15 min (100 points)**

L'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a mené dans le cadre des EPI ou des parcours (10 min d'exposé et 5 min d'entretien).

- **Deux jours d'épreuves écrites**

Le premier jour : (100 points)

- Français : 3 h
- Histoire - Géographie et enseignement moral et civique : 2 h

Le deuxième jour : (100 points)

- Mathématiques : 2 h
- Sciences expérimentales et technologie : 1 h

- **Une évaluation sur 700 points**

(400 points de contrôle continu et 300 points d'examen final) contre 360 points auparavant, mais peu de différence en réalité, le contrôle continu « pesant » 57% de la note finale, contre 55% auparavant.